



Cesag

CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

18171

PK/st
N° 0016/DG

Dakar, le 19 DEC. 2000

Le Directeur Général

NOTE DE SERVICE

Objet : Attributions de l'Audit interne

Sous l'autorité du Directeur Général, l'Audit interne :

- Veille à la sauvegarde du patrimoine du CESAG (actifs, passifs, informations) ;
- Exécute des missions ponctuelles d'audit et les missions programmées ;
- Veille à la mise à jour et à l'application des procédures comptables, administratives, financières et opérationnelles ;
- Veille à la production, la protection, la diffusion d'une information fiable, pertinente et disponible ;
- Contrôle la mise en œuvre de la politique définie par la Direction Générale et l'application des règles fixées ;
- Collabore avec les auditeurs externes dans le cadre de leurs activités d'attestation de la régularité et de la sincérité et de l'image fidèle de l'information au CESAG ;
- Entreprend avec des cercles qualité et avec la collaboration des Conseillers pédagogiques, toutes les études visant à l'amélioration de la qualité dans les différents compartiments du CESAG et assure le contrôle de qualité.

Patrice KOUAME